



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 94708

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la préoccupation des professeurs d'éducation physique et sportive, manifestée par leurs organisations syndicales représentatives mais partagée plus largement au sein de la communauté éducative, sur les projets évoqués récemment de rendre optionnel l'enseignement de l'EPS au-delà de l'examen du brevet des collèges. Cette inquiétude est notamment nourrie par les discussions passées sur le projet de loi relatif à l'avenir de l'école comme par la baisse des postes ouverts aux différents concours de l'éducation nationale pour cette discipline. En effet, ceux-ci passent de 800 en 2005 à 400 en 2006 pour le CAPES externe (- 50 %), de 35 à 15 pour l'agrégation externe (- 57 %, chiffre inférieur aux étudiants inscrits à la préparation à l'agrégation de l'ENS Cachan), de 120 à 40 pour le CAPES interne (- 73 %), de 120 à 100 pour l'agrégation interne (- 17 %). Enfin, sont supprimés le concours réservé et l'examen professionnel (30 postes chacun en 2005). Ces chiffres attestant d'un choix de baisse généralisé des postes d'EPS suscitent logiquement l'inquiétude et apparaissent paradoxaux à plus d'un titre. En effet, une étude de 2005 de la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale, publiée dans la revue « Éducation et formation » n° 71, évaluait les besoins à 17 330 recrutements par an d'ici à 2013 alors que le Gouvernement n'en prévoit que 10 000 cette année. En outre, le projet de faire de l'EPS une discipline optionnelle apparaît peu cohérent avec l'objectif que semble afficher le Gouvernement de lutter contre l'obésité chez les adolescents ainsi que contre les maladies cardiovasculaires. Dans ces conditions, elle lui demande de préciser la réalité des projets du Gouvernement concernant l'avenir de l'enseignement de l'EPS ainsi que l'objectif pédagogique et sanitaire qu'il entend assigner à cette discipline.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs

disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômés STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94708

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5074

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6228